

Formation accessible à toute personne en situation de handicap, contact par mail à l'adresse :
referenthandicapformation@genapi.fr
Pour toute autre question : formation@genapi.fr

PROGRAMME de la FORMATION
DEVENIR UN EXPERT EN DROIT DE LA FAMILLE
Sur 3 heures

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les simulateurs et savoir gérer les cas complexes ;
- Maîtriser le mécanisme de duplication des simulations pour effectuer plusieurs hypothèses chiffrées.

PUBLIC

- Rédacteurs et notaires

PRE-REQUIS

- Maîtrise des simulateurs de droit de la famille

LES METHODES PEDAGOGIQUES

- Mise en situation sur des cas pratiques
- Formation sur la plateforme de formation et quizz de connaissances à la fin de l'institut

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur connecté à internet et équipé de micro et d'enceintes ;
- Mise à disposition d'une documentation en ligne

LA QUALITE DU FORMATEUR

Formateur Produits Juridiques

DUREE

3 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 personnes

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation à chaque participant

Le plan de formation pourra être adapté en fonction du niveau de connaissance des utilisateurs.

A noter qu'un temps sera alloué pendant la formation à la signature des feuilles de présence et à la rédaction du rapport de formation.

Programme

I. La déclaration de succession.

1. Rappels relatifs à la constitution du dossier de succession et rattachement des fiches clients, des fiches partenaires et d'une fiche immeuble au dossier.
2. Le mécanisme des reprises et récompenses dans le simulateur de la déclaration de succession.
3. La gestion de la réversion d'usufruit et le droit viager au logement.
4. La gestion des legs et avantages matrimoniaux.
5. Le double abattement en matière d'assurance-vie.
6. La gestion des biens exonérés.
7. Le cas du renonçant.
8. La duplication de simulation de la déclaration de succession.
9. La simulation de déclaration de succession hors dossier, via l'écran d'accueil.
10. La personnalisation des clauses étude au sein du simulateur.

II. La donation-partage.

1. Rappels relatifs à la constitution du dossier de donation-partage et rattachement des fiches clients, des fiches partenaires et d'une fiche immeuble au dossier.
2. Le simulateur de la donation-partage : rappels sur le mécanisme des donation-partage conjonctives et donation-partage cumulatives.
3. La gestion d'une donation-partage réalisée au sein d'une famille recomposée.
4. La gestion d'une donation-partage transgénérationnelle dans le simulateur de la donation-partage
5. La duplication de simulation de la donation-partage.
6. La simulation de donation-partage hors dossier, via l'écran d'accueil.

III. La personnalisation

1. La création et sauvegarde de clauses études au sein du simulateur de déclaration de succession.
 2. L'utilisation du clausier dans les actes de droit de la famille.
-